



Participation du public à la politique étrangère — diplomatie ouverte

- 9.1 Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international devrait rechercher toutes les occasions d'un dialogue avec la société civile africaine dans l'élaboration des politiques à l'égard de l'Afrique.
- 9.2 Le Canada devrait établir des liens avec les ONG, les mouvements féministes, les syndicats et les groupes communautaires afin de renforcer la société civile en Afrique.
- 9.3 Les Africains devraient jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration du plan d'action pour l'Afrique.
- 9.4 Le Canada devrait cultiver ses relations avec la communauté africaine canadienne.
- 9.5 Le Canada devrait encourager les populations africaines à prendre une part active aux projets canadiens, afin que des stratégies de développement émanent des collectivités locales.
- 9.6 Les Canadiens d'origine africaine doivent être mis à contribution dans la mise en œuvre des politiques du Canada en Afrique. Une méthode systématique doit être utilisée pour les informer et les engager, et pour tabler sur leur expertise et leur expérience.
- 9.7 Un plan de suivi et des mécanismes de contrôle doivent accompagner le plan d'action du G8.

